

Bafa 3 : 200€ d'aides pour la session d'approfondissement ou qualification



Pour qui ?

Les stagiaires doivent :

- Avoir **16 ans et plus**
- Avoir **validé** la session de **formation générale + le stage pratique**
- **Être inscrit en session d'approfondissement** ou de qualification
- **Résider, au moment de leur inscription**, dans l'un des **départements suivants** : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)



Quel montant ?

L'aide pour la formation d'approfondissement est de **200€** , quelque soit la thématique choisie.



Comment en bénéficier ?

- Formation réalisée au sein d'un **organisme conventionné** : l'aide sera directement déduite du coût de formation par l'organisme (liste à consulter sur le caf.fr). Le stagiaire doit informer l'organisme de formation de son éligibilité et lui fournir les justificatifs demandés (modalités selon organisme).
- Formation réalisée au sein d'un **organisme non conventionné** : **formulaire** à retourner à la Caf : bafa79@caf79.caf.fr dans les 3 mois suivant la session d'approfondissement

Les délais à respecter :



- - **de 18 mois entre** le début de la **formation générale** et la fin du **stage pratique**
- - **de 30 mois entre** le début de la **formation générale** et la fin de la **formation d'approfondissement**

Retrouvez toutes les informations sur le caf.fr

Nous contacter : bafa79@caf79.caf.fr